35. Aucune part ne sera transférable dans les livres de la Compagnie jusqu'à ce que le montant en entier des dites actions soit payé, ou sans le consentement ou l'approbation du Bureau de Direction si les dites parts ne sont pas complétement payées.

36. FORMULE DE PROCURATION.

Sachez par les présentes, que
je de
constitue et nomme de
mon procureur légal pour moi et en mon nom et de ma part d'acheter et recevoir ou vendre, transporter, céder toutes les ou aucune parts des actions, intérêts ou parts du Capital de la Compagnie de Mastic, Noir à Cirer, Formes, Boîtes d'Emballage, etc. de Québec, ou à moi appartenant, ou en mon nom, de recevoir la considération d'icelles, d'en donner reçu, d'accepter tout transports qui sont ou qui peuvent m'être faits, de recevoir et donner quittances pour tous dividendes qui me sont ou me seront accordés de temps à autre, et généralement de faire tout acte légal requis pour les fins des présentes.

Promettant de ratifier et confirmer tout ce que mon procureur fera en mon nom.

En foi de Quoi, j'ai apposé mon seing et mon sceau ce jour de 187 .
en présence de

Signé.

37. FORMULE DE PROCURATION POUR VOTER.

Je de nomme par ces présentes de actionnaire dans la Compagnie de Mastic, Noir à Cirer, Formes, Boîtes d'Emballage, etc. de Québec, pour me representer par pro-